

Image not found or type unknown



Droit hébergement pour les vacances scolaires zone B

Par **Audrey1712**, le **23/11/2017** à **12:49**

Bonjour, rnJe n'ai pas la garde de mes filles seulement un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaires.rnLa moitié des vacances scolaires soit la première moitié les années paires et la seconde moitié les années impaires.rnJ'ai besoin de savoir à quelle heure je dois récupérer mes filles pour les vacances scolaires et à quelle heure je dois les ramener sachant qu'elles n'ont pas école le samedi matin.rnDe plus j'aimerais savoir ma période pour les vacances de Noël 2017 nous sommes en zone B. Par avance je vous remercie de votre aide je suis vraiment perdu.